

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Un nouveau tablier pour le pont de l'Île-aux-Fantômes

Sainte-Anne-de-Sorel, le 23 août 2013 – Face à une situation qui aurait pu compromettre la sécurité physique et matérielle des occupants de plus de 35 résidences, le maire de Sainte-Anne-de-Sorel, M. Pierre Lacombe, s'est vu dans l'obligation de prendre une décision en situation d'urgence, soit celle de procéder à la construction d'un nouveau tablier pour le pont de l'Île-aux-Fantômes.

Le 8 août dernier, une inspection complète du pont a été réalisée par la firme de génie-conseil spécialisée EXP. Dans son rapport, l'ingénieur a fortement recommandé à la municipalité l'arrêt de la circulation routière sur le pont. Comme la structure se désagrège, et qu'il y a dégradation du pont à chaque passage d'un véhicule, celui-ci devient dangereux pour les usagers. Un avis a immédiatement été envoyé aux résidents de l'Île afin de les informer de la situation et de leur demander de bien vouloir stationner leur véhicule sur le Chemin du Chenal-du-Moine, et de cesser d'utiliser le pont, sauf pour la circulation piétonnière.

Le maire Lacombe a ainsi profité de ses pouvoirs de maire en situation d'urgence afin d'octroyer, sans appel d'offres, et sans l'avis de son conseil, un mandat à la firme REMAC Construction, pour la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.

« En tant que maire, j'ai la responsabilité morale d'agir rapidement avant qu'un incident n'arrive, et en ce qui me concerne, ma priorité est bien entendu la sécurité physique et matérielle des citoyens de l'Île-aux-Fantômes », a signifié M. Lacombe.

« Je veux également prendre la meilleure décision dans l'intérêt de la municipalité, en remplaçant le tablier du pont, on assurera une pérennité à la structure, et Sainte-Anne-de-Sorel deviendra propriétaire du pont, résolvant ainsi une problématique qui perdure depuis 65 ans, et on pourra éventuellement entamer des procédures pour le céder au ministère des Transports (MTQ) », a-t-il poursuivi.

L'option choisie par le maire est donc de régler la situation de façon permanente, c'est-à-dire en refaisant le tablier du pont, mais en conservant les unités de fondation existantes. C'était d'ailleurs l'option recommandée par l'ingénieur attitré au dossier.

« Il s'agit du choix le plus réaliste pour la municipalité, affirme Clyde Crevier, ingénieur chez EXP, l'option la mieux adaptée pour un pont où le débit de circulation routière journalière est faible, ça implique une fabrication simple, une construction rapide, et le tablier obtiendra une norme répondant aux standards du ministère des Transports du Québec, ce qui facilitera une éventuelle prise en charge par celui-ci ».

Les travaux, estimés à 300 000 \$, devraient prendre de 4 à 6 semaines de réalisation. Un accès temporaire permettra la circulation des piétons pendant la construction du tablier. Le coût des travaux sera assumé par les surplus accumulés de la municipalité, ce qui n'occasionnera aucune augmentation de taxe pour les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel.

Situation d'urgence

Ce contexte plaçait la municipalité dans une situation problématique en cas d'urgence puisqu'aucun véhicule d'urgence ne pouvait se rendre sur les lieux. D'où l'empressement d'agir pour le maire Lacombe.

Une rencontre a cependant eu lieu entre la municipalité et les services d'urgence de la région afin d'assurer le maintien de services de qualité dans l'éventualité d'une situation grave. Ainsi, il a été convenu, chez les intervenants, de travailler en équipe. De plus, des mesures temporaires ont été prévues afin d'assurer une prise en charge rapide en cas d'urgence. Par exemple, une borne-fontaine temporaire a été installée sur l'Île-aux-Fantômes, une remorque contenant tout le matériel requis en cas d'incendie, de même qu'un VTT, et une voiturette de golf équipée d'une civière ont également été transportés par chaland sur l'Île. Le service des incendies a procédé à une visite de prévention afin de remettre un extincteur, et de vérifier la présence d'avertisseur de fumée dans toutes les résidences du secteur. Une interdiction de faire des feux à ciel ouvert, ou même dans un foyer extérieur a aussi été décrétée, par prévention.

Tous les intervenants en situation d'urgence ont été avertis de ce contexte particulier temporaire. Les citoyens n'ont donc aucune raison de craindre pour leur sécurité puisque toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de pallier ces circonstances exceptionnelles.

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron
Coordonnatrice aux communications
MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703 poste 227
jabergeron@pierredesaurel.com

Information : Maxime Dauplaise
Directeur général
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
450 742-1616
mdauplaise@sainteannedesorel.ca